

## Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 868/2017  
Date: 23 août 2017  
Direction: Direction de l'instruction publique  
N° d'affaire: 782726  
Classification: Non classifié

### Fondation Mémoires d'Ici, centre de recherche et de documentation du Jura bernois, Saint-Imier ; subventions cantonales 2018–2021. Autorisation de dépenses ; crédit d'engagement ; crédit d'objet

---

#### 1 Objet

Pour couvrir les frais d'exploitation non assurés par ses recettes propres ni par les contributions de tiers et répondre aux sollicitations toujours plus grandes auxquelles elle doit faire face, la Fondation Mémoires d'Ici demande une hausse de sa subvention cantonale annuelle à hauteur de 100 000 francs, dont 75 000 francs pour la création d'un poste d'agent-e documentaire. S'y ajoute un renchérissement annuel de 1%. La subvention ainsi adaptée correspond aux prestations demandées par le canton de Berne à la Fondation Mémoires d'Ici (article 52 LStP). Le contrat de prestations qui règle toutes les modalités de détail entre le Conseil-exécutif et la Fondation sera adapté en conséquence.

#### 2 Bases légales

- Loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), art. 5, art. 7, art. 12, lit. c
- Loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (LStP ; RSB 102.1), art. 52
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), art. 43, art. 47, art. 48, al. 1 lit. a, art. 50 et art. 52
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), art. 148 et art. 152

#### 3 Nature et qualification juridique de la dépense

Crédit d'engagement versé en quatre tranches. Dépense nouvelle périodique (art. 47 et art. 48 al. 1 lit. a LFP).

#### 4 Nature du crédit / Compte / Groupe de produits / Exercice

|       |                     |     |         |                      |
|-------|---------------------|-----|---------|----------------------|
| 2018: | Crédit d'engagement | CHF | 541'950 | (compte 4870 363510) |
| 2019: | Crédit d'engagement | CHF | 547'369 | (compte 4870 363510) |
| 2020: | Crédit d'engagement | CHF | 552'842 | (compte 4870 363510) |
| 2021: | Crédit d'engagement | CHF | 558'370 | (compte 4870 363510) |

Groupe de produits : 8.11.9100 culture  
Produit Promotion de la culture : 910010



L'augmentation de la subvention de Mémoires d'Ici pour les années 2018-2021 a été inscrite au budget et au plan intégré mission-financement de l'Office de la culture. Dès 2018, le dépôt des ressources de l'Etat dans le Fonds d'encouragement des activités culturelles (FEAC) sera réduit de 100 000 francs au profit du soutien octroyé à Mémoires d'Ici. Cette réduction se justifie car le solde net de la part du CJB sur le FEAC est actuellement positif, puisque la part du fonds qui était à disposition jusqu'ici chaque année n'a jamais été utilisée en intégralité.

## **5 Motifs**

Depuis l'emménagement du centre de recherche dans le bâtiment des Rameaux en 2011, la Fondation doit faire face à une augmentation importante du volume de ses prestations dans les domaines de la recherche publique et de la gestion des collections. Les demandes du public, au centre de recherche ou à distance, sont en effet en perpétuelle croissance. Ce phénomène s'observe aussi dans le nombre de fonds versés aux collections : archives, iconographie et bibliothèque. Son personnel étant fortement mis sous pression et le poste de stagiaire créé en 2014 n'ayant pas permis de répondre de manière satisfaisante à ses besoins accrus, Mémoires d'Ici doit désormais impérativement pouvoir compléter son équipe, sans quoi elle ne sera plus en mesure de remplir l'intégralité des missions qui lui sont confiées par la LStP, à travers la convention de prestations qui la lie au canton de Berne, et devra par conséquent renoncer à certaines prestations et refuser certains fonds d'archives. Ainsi, dans le cadre de la période de subventionnement 2018–2021, Mémoires d'Ici demande une hausse annuelle de 75'000 francs pour la création d'un poste d'agent-e en information documentaire, à un taux d'occupation de 100%, sur une durée indéterminée. Son titulaire sera formé pour acquérir et conserver le patrimoine documentaire, transmettre des connaissances et diffuser l'information. De plus, Mémoires d'Ici demande une hausse de 20'000 francs annuels pour financer les travaux préparatoires visant à l'agrandissement de ses locaux de stockage puis les charges occasionnées par cet agrandissement, lequel est devenu impératif en raison du succès rencontré par l'institution, qui se traduit par une forte hausse des versements de fonds en archives, iconographie et bibliothèque. Enfin, pour la conservation des documents audiovisuels, leur valorisation et leur diffusion, l'institution demande un montant annuel supplémentaire de 5000 francs. Le total de l'augmentation de subvention demandée par Mémoires d'Ici s'élève donc à 100 000 francs par année, somme à laquelle il faut ajouter un taux de renchérissement annuel de 1%. Le Conseil du Jura bernois (CJB) soutient pleinement et unanimement cette demande, qu'il estime vitale pour continuer à assurer le bon fonctionnement de cette institution-phare du Jura bernois.

## **6 Proposition**

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'accepter la demande de hausse de la subvention annuelle de la Fondation Mémoires d'Ici pour la nouvelle période de subventionnement, qui a été unanimement approuvée par le Conseil du Jura bernois.

## **7 Référendum financier**

Le présent arrêté est soumis au référendum financier facultatif. Il doit être publié dans les feuilles officielles.

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

*Auer*



Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique